

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE n° 17-19
relative au programme 2020 des actions de solidarité et de prévention

Les organisations soussignées,

Vu l'article 1-27 de la Convention collective relatif au Régime Professionnel Complémentaire de Santé (RPCS),

Vu l'annexe RPCS de la Convention collective, notamment son point IV relatif aux actions de solidarité et de prévention,

Vu l'accord du 17 novembre 2015 portant création de l'Association « IRP AUTO Solidarité Prévention »,

Après en avoir délibéré en commission paritaire nationale le 19 novembre 2019,

Décident des priorités suivantes pour les actions d'IRP Auto Solidarité Prévention :

Article 1 : Actions prioritaires de solidarité

- Assistance aux aidants familiaux ;
- Soutien aux salariés et à leur environnement professionnel en cas de décès d'un proche ;
- Assistance des salariés confrontés à une situation de handicap, pour eux-mêmes, leur conjoint ou enfant ;
- Accompagnement des salariés et conseils aux entreprises, confrontés à un comportement addictif.

Article 2 : Actions prioritaires de prévention

- Déploiement de l'offre de service auprès des entreprises sur la prévention des risques professionnels : bruit, risque chimique, gestes et postures, risque routier ;
- Déploiement de l'offre de service auprès des entreprises sur la prévention santé publique en entreprise : pratique sportive et nutrition ;
- Sensibilisation des alternants en CFA sur la prévention en santé publique et la prévention des risques professionnels ;
- Accompagnement personnalisé des entreprises dans leur démarche de prévention, notamment par la mise en place de phase pilote avec de grands groupes en vue d'un éventuel déploiement sur l'ensemble de la branche de services de l'automobile.

Article 3 : Actions de valorisation des démarches de prévention

- Accompagnement des organisations professionnelles pour la promotion de l'offre de service Solidarité-Prévention auprès de tous les professionnels des services de l'automobile ;
- Diffusion massive des publications (magazines...) aux entreprises adhérentes à IRP AUTO Solidarité-Prévention et à leurs salariés ;

(Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page)

- Développement d'actions destinées à valoriser les initiatives prises par les dirigeants d'entreprise, les salariés eux-mêmes, et à honorer les personnes qui ont conçu ou appliqué une démarche de prévention exemplaire.

Fait à Suresnes, le 19 novembre 2019

Organisations professionnelles

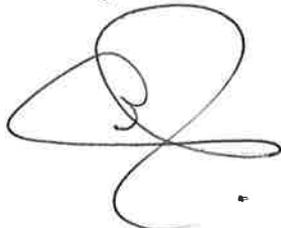
ASAV



C.N.P.A.
Conseil National des Professions de l'Automobile



FNA



Organisations syndicales de salariés

CFTC

CFE-CGC

Fo Restany

FGM - EFDT

FTM - CGT

